

ID: 040-214001570-20220415-DE_32_2022-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

<u>PRESENTS:</u> Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T.

LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE - M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance. **Absent :** M.S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

Membres en exercice: 19 Présents: 18 Procuration: 1

OBJET: Participations SYDEC – affaires N° 054961- N° 054234 -N°052132- N° 054047

VU le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

Considérant que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

Considérant les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

Considérant que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires s'élève à 36 330€ :

Affaire	Mission	Participation communale
N° 052132	Extension éclairage public – Route du Gémié	30 880€
N° 054047	Remplacement d'un mât accidenté « Route du Marensin »	1958€
N°054234	Alimentation lots rue de la Pyramide	1632 €
N°054961	Extension réseau Route d'Uza	1860 €

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- -D'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de 36 330,00€.
- -De rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de 36 330,00€ sur les fonds propres de la collectivité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

